

AR PREFECTURE

017-200041523-20210301-DEC50_2021-AU
Reçu le 01/03/2021

H A U T E



Décision n° 50 / 2021

AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention relative au dépôt vente géré par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour la Maison de la Vigne et Des Saveurs, pour le compte des producteurs avec :

1. **TASTET - M. TULEAU** et d'encaisser le chèque de 45 €
2. **LA FABRIK A BONBONS** et d'encaisser le chèque de 64 €
3. **DUMOULIN EARL** et d'encaisser le chèque de 45 €
4. **THIBEAU EARL** et d'encaisser le chèque de 108 €
5. **PLAIZE SARL** et d'encaisser le chèque de 108 €

Fait à Jonzac,

Le 01 MARS 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON

Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

Siège social : 7 rue Taillefer – CS 70002 – 17501 JONZAC Cedex – Tel : 05 46 48 12 11 - Fax : 05 46 48 74 78
E-mail : contact@haute-saintonge.org – Site internet : www.haute-saintonge.org